REGLEMENT trail’O

**Nocturne de Puyferrat 2022**

**Art 1 : Organisation**

Cette épreuve est organisée par l’association Raid’OC24 mais n’est pas enregistrée au calendrier des courses hors stade.

**Art 2 : Cadre et esprit de l’épreuve**

Il s’agit d’un trail non balisé ou chaque candidat part avec une carte ou figurent un certain nombre de balises que le coureur devra visiter dans un ordre imposé.il nécessite des qualités d’orientation et de lecture de carte car il s’agit d’une épreuve de nuit sans balisage.

**Art 3: Participations**

L’épreuve de trail orientation est ouverte aux personnes **majeures** licenciées FFA ou FFCO. Pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la course d’orientation ( ou course à pied) en compétition devra obligatoirement être fourni.

Les postes devront obligatoirement être réalisés dans l’ordre indiqué sur la carte.

**Art 4 : Responsabilité**

Les participants s’engagent à respecter la nature et les propriétés traversées. Pas de déchets, respect des champs, des cultures, des clôtures…

Les participants s’engagent à respecter le code de la route durant toute l’épreuve.

Les participants s’engagent à disposer d’un minimum de connaissances en orientation (niveau balise jaune).

**Art 5 : Équipements**

Les participants sont en autonomie sur la durée totale de l’épreuve. Ils s’engagent à toujours être en possession du matériel obligatoire : Sac à dos, poche à eau d’1L minimum,1 lampe frontale avec des piles de rechange, 1 téléphone portable chargé (numéro à communiquer à l’organisation), 1 sifflet, 1 couverture de survie et de quoi s’alimenter (barres énergétiques), boussole .